LOT N°1

Objet : Fauchage des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune de Gondrin **soit 47.40 km** et un débroussaillement complet sur la commune de Gondrin soit **47,40 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
1	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SÉCURITÉ**) : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		47.40	
2	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		47.40	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°2

Objet : Fauchage des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune de **Castelnau d'Auzan Labarrère soit 55,75 km** et un débroussaillement complet sur la commune de **Castelnau d'Auzan Labarrère soit 55,75 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
3	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		55.75	
4	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		55.75	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°3

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune **d'Eauze soit 82.53 km** et débroussaillement complet de la commune **d'Eauze soit 82,53 km**.

N° des Prix	**Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)**	**Prix unitaire en chiffre (HT)**	**Quantité En km**	**Prix total HT**
5	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		82.53	
6	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		82.53	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°4

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune de **Cazaubon soit 47.88 km** et débroussaillement complet sur la commune de **Cazaubon soit 47,88 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
7	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		47.88	
8	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		47.88	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°5

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Bretagne d'Armagnac, Courrensan et Lannepax soit 63,10 km,** fauchage 2ème passe sur la commune de **Courrensan soit 21,05 km** et débroussaillement complet sur les communes de **Bretagne d'Armagnac, Courrensan et Lannepax soit 63.10 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		63.10	
14	FAUCHAGE DES BANQUETTES **SANS** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE CONFORT**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2ème passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		21.05	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		63.10	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°6

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Dému, Noulens, Ramouzens et Séailles soit 50,15 km,** fauchage 2ème passe sur les communes de **Dému et Ramouzens soit 35,65 km** et débroussaillement complet sur les communes de **Bascous, Dému, Noulens, Ramouzens et Séailles soit 64.24 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		50.15	
14	FAUCHAGE DES BANQUETTES **SANS** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE CONFORT**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2ème passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		35.65	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		64.24	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°7

Objet : Fauchage de sécurité spéciale des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Larée et Monclar d'Armagnac soit 23,05 km** et débroussaillement complet sur les communes de **Lannemaignan, Larée, Mauléon d'Armagnac et Monclar d'Armagnac soit 59,46 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE SPÉCIALE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes jusqu'en fond de fossé assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, du 2 au 5 mai 2023 pour Monclar et du 15 au 19 mai 2023 pour Larée. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		23.05	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		59.46	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°8

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Ayzieu, Lias d'Armagnac, Marguestau et Panjas soit 53,53 km,** fauchage 2ème passe sur la commune de **Marguestau soit 1,35 km** et débroussaillement complet sur les communes de **Ayzieu, Campagne d'Armagnac, Lias d'Armagnac, Marguestau et Panjas soit 60.26 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		53.53	
14	FAUCHAGE DES BANQUETTES **SANS** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE CONFORT**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2ème passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		1.35	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		60.26	

Fait à , le

L'entrepreneur,

LOT N°9

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Castex d'Armagnac, Estang et Réans soit 48,53 km,** fauchage 2ème passe sur les communes d'**Estang et Réans soit 39,45 km** et débroussaillement complet sur les communes de **Castex d'Armagnac, Estang, Maupas et Réans soit 67.85 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES **AVEC** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE SECURITE**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1ère passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		48.53	
14	FAUCHAGE DES BANQUETTES **SANS** DEGAGEMENT DE VISIBILITE (**PASSE DE CONFORT**): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2ème passe. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		39.45	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillement complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		67.85	

Fait à , le

L'entrepreneur,